



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

CONSEIL DE COMMUNAUTE

DU 28 juin 2021 à 19h00

1



COMPTE RENDU et PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt et un, le 28 Juin,

Le Conseil de Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur François CUCHEROUSSET.

52 PRESENTS : Laurent Brion, Gilbert Distel , Martial Hirtzel, Fleur Manzoni, Brigitte Taillard, Marine Punkow, Jean Claude Joly, Michel Morel, Dominique Drezet, Paul Ruchet, Daniel Peseux, Hervé Bouhelier, Daniel Brunelles, Fabrice Vivot, Thierry Courtois, Daniel Kovacic, Béatrice Trouillot, Samuel Girardet, Pascal Locatelli, Denis Donzé, Michel Devillers, Régis Bouchard, Pierre François Bernard, Thierry Defontaine, Maurice Grosset, Claude Brisebard, Maxime Gruner, Jacky Morel, Thierry Vernier, Anthony Cuenot, Marina Tasseti, Karine Jacottey Myotte, Philippe Brisebard, Marie Jeanne Dromard, Benoît Bouchard, Daniel Prieur, Laurence Joly, François Cucherousset, Bruno Simon remplace Charline Cassard, Sylvie Le Hir, Bernard Lapoire, Rachel Digard, Dominique Guilleux, Pierre Benoit, Salih Kurt , Julie Huguenotte, , David Vivot, Christian Vermot Desroches, Daniel Fleury, Pascale Droz, Jean-Louis Truche, Christian Bertin.

10 EXCUSES : Elisabeth Brossard, Gérard Jacquin, Cédric Schittecatte, Delphin Bepoix, Jocelyne Woillard, Serge Gorius, Annick Girard, Martine Collette, Noël Perrot, Lionel Pernin.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

7 ABSENTS : Sandrine Corne, Pierre Magnin Feysot, Claude Roussel, Morgane Oudot, Morgan Perrin, Gaëlle Jobert, Alain Bassignot

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil de communauté, Mme Marie Jeanne Dromard ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

2

Les sujets suivants ont été abordés pour information des membres du conseil et ont fait l'objet de remarques ou de décisions.

Introduction du président

Développement Economique :

A) Fonds Régional des Territoires : demandes d'aides

Lors de sa séance du 7 décembre 2020, le conseil communautaire a approuvé le Règlement d'Application Locale concernant le Fonds Régional des Territoires qui vise à accompagner les entreprises de moins de 10 ETP suite à la crise sanitaire COVID-19.

Le fonds intervient sur un volet investissement (20% de la dépense éligible avec un plafond d'aide de 3000€) ou sur un volet fonctionnement (20% de la dépense éligible avec un plafond d'aide de 1500€).

Plusieurs demandes ont été déposées :

- EURL L'une des sens floral (fleuriste – OV)

Volet investissement : installation d'un système de chauffage - climatisation

Dépenses éligibles : 4990,00€HT

Subvention : 998€

- EURL Boucherie Normand (boucherie charcuterie traiteur – GV)

Volet investissement : machine de mise sous vide et operculeuse

Dépenses éligibles : 54 110,00€HT

Subvention : 3 000€

- EURL Briot TP (TP – Vercel)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Volet investissement : utilitaire
Dépenses éligibles : 32 581,67€HT
Subvention : 3 000€

La commission développement économique réunie le 8 juin a émis un avis favorable sur les demandes déposées.

3

Le conseil de communautaire a décidé à l'unanimité :

- **De valider les propositions de la commission et d'attribuer les subventions**
- **D'autoriser le Président ou son vice-président en charge du développement économique à signer tous documents devant intervenir à cet effet.**

B) Fonds Régional des Territoires : action collective

La société Teekers a été créée depuis 2 ans dans un contexte d'évolution technologique et de changements des modes de consommation pour proposer une solution de vente en ligne tout en restant sur une consommation locale.

La société souhaite développer ce type de plateforme de vente sur le territoire de la CCPHD et a débuté sa campagne de présentation.

A ce jour une trentaine de commerçants seraient intéressés pour adhérer à cette offre.

Les objectifs poursuivis par Teekers sont :

- Décharger le commerçant de l'utilisation des différents outils de communication (page Internet, facebook, site dédié...),
- Accompagnement des commerçants dans la mise en ligne de l'offre avec des prestations de services comme la prise de photo pour les visuels, le référencement sur Internet et la partie logistique (coursier qui s'occupe de la livraison), communication pour aller chercher le consommateur

Pour un fonctionnement idéal de cette plateforme, il faut un grand nombre d'adhérents pour un référencement de produits large. La démarche utilisée pour déployer l'outil sur un territoire se décline en plusieurs étapes :



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

- Présentation de la démarche à l'ensemble des commerçants

Pour l'instant sur la CCPHD, 30 marques d'intérêt sont recensées sur Valdahon et Etalans.

L'argument mis en avant est l'utilité de passer sur une offre digitale pour renforcer la consommation locale mais aussi l'intérêt de se fédérer pour lutter contre les grands acteurs de la vente en ligne.

- Rencontre / audit du commerçant

Temps pour faire un point sur l'utilisation des outils digitaux, réalisation de vente en ligne ... Mais aussi sur les outils utilisés par le commerçant type logiciel de caisse (gestion des stocks)

- Création du profil

Pour la création du profil, 30 à 50 offres sont mises en ligne dans un 1^{er} temps. Teekers accompagne les commerçants sur le choix des produits à mettre en ligne.

- Planning d'accompagnement

Suivi sur la 1^{ère} année de l'utilisation de l'outil.

Accompagnement financier de l'action collective

L'abonnement mensuel est de 49.90€HT/mois pour un engagement d'une année.

Ces dépenses sont éligibles au Fonds Régional des territoires, la commission propose que ce déploiement soit financé par le biais d'une action collective portée par l'association de commerçants de Valdahon.

L'aide apportée s'élèverait à hauteur de 50% avec une dépense éligible des 7 mois d'abonnement de juin à décembre 2021 (fin du FRT), soit une aide par adhérent de 175€.

Le conseil de communautaire a décidé à l'unanimité :

- **De valider le principe de TEEKERS et les propositions de la commission et d'attribuer les subventions**
- **D'autoriser le Président ou son vice-président en charge du développement économique à signer tous documents devant intervenir à cet effet.**

Soutien la Roche du Trésor

Lors du conseil communautaire du 29 mars dernier, les membres présents ont approuvé à l'unanimité le soutien à l'association la Roche du Trésor par le biais de l'acquisition d'un ou plusieurs bâtiments en portage avec l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté (EPF) .

L'avis des services des domaines a été sollicité pour l'estimation des bâtiments Garance et Emeraude sur le site de Pierrefontaine-les-Varans pour un montant de 610 500€HT (estimation avec application de la marge d'appréciation de 10%). La surface totale des bâtiments est de 1275 m², l'association et l'EPF ont approuvé ce montant d'acquisition.

L'acte de vente devrait être signée d'ici le mois de septembre 2021, il est prévu de mettre à bail les deux bâtiments au profit de la Roche du Trésor dans la continuité de son activité sur le site de Pierrefontaine-les-Varans.

Les conditions du bail proposées sont les suivantes :

- Durée du bail : 10 ans
- Loyer : 6 % soit 36300€/an avec un différé de 3 ans soit un loyer annuel de 52329€ à compter de l'année 4,
- Frais de portage : la commune de PLV va participer à hauteur de 50% aux frais de portage. Les frais de portage restant à charge de la CCPHD seront facturés au moment de la revente du bien (env. 47619€),
- Taxes foncières : à la charge du preneur,
- Entretien des locaux : les gros travaux sont à la charge du bailleur et les travaux d'entretien à la charge du preneur, des précisions seront apportées en séance sur la possibilité de laisser une partie ou la totalité des gros travaux à la charge du preneur.

Le conseil de communautaire a décidé à l'unanimité :

- **De valider le prix d'acquisition des biens et de confirmer la signature de la convention opérationnelle avec l'EPF du Doubs pour le portage des biens**
- **De valider les conditions du bail à signer entre l'EPF et la Roche du Trésor**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

- **D'autoriser le Président ou son vice-président en charge du développement économique à signer tous les documents devant intervenir dans cette décision.**

Transition Energétique et Protection de l'Environnement :

Cahier des charges AMO PCAET

6

L'élaboration du Plan Climat Air Energie territorial est une obligation introduite par la loi LTECV de 2015 pour les EPCI de plus de 20 000 habitants.

L'élaboration du PCAET de la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs a été lancée le 11 mai dernier lors de l'AGORA PCAET. Suite à la réalisation en interne du diagnostic et pour poursuivre avec l'élaboration de la stratégie et la définition du plan d'action pour les 6 prochaines années pour réussir le défi de la transition écologique à l'horizon 2050, il est proposé le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le cahier des charges a été défini en lien avec la Commission TEPE.

Sur la base du diagnostic réalisé en interne et de l'état initial de l'environnement du PLUi,

Sur la base de la feuille de route de l'élaboration du PCAET qui précise notamment les modalités de concertation,

En tenant compte de l'ambition TEPOS et de l'accompagnement Cit'ergie START,

En tenant compte de la gouvernance établie,

Il sera demandé à l'AMO de réaliser :

- Elaboration de la stratégie
- Elaboration du programme d'actions
- Réalisation de l'Evaluation Environnementale Stratégique
- Réalisation de la concertation
- Réalisation dispositif suivi-évaluation
- Modification des documents suite aux différents avis

Le montant de cette AMO est estimé à 40 000 € TTC.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

- **Le conseil de communautaire a décidé à l'unanimité :**
- **Valider l'objet, les objectifs les modalités d'élaboration de l'AMO PCAET**
- **Valider le plan de financement prévisionnel de l'AMO PCAET**
- **Autoriser le Président à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de ce projet.**

7

Compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) : point sur les résultats du transfert

Il a été énoncé en conseil communautaire, le décompte des délibérations des communes **pour et contre** le transfert de la compétence AOM à la CCPHD, et la situation par rapport à la majorité qualifiée requise pour le transfert effectif de la compétence.

34 communes ont voté sur ce sujet, 32 ont émis un avis favorable au transfert de la compétence AOM et 2 communes à ce jour y sont défavorables.

Ayant atteint la majorité qualifiée, ce transfert est effectif.

Candidature à l'appel à projet « Osons la santé environnementale dans nos politiques territoriales ! » (En lien avec ATMO BFC)

La candidature proposée sera un projet pont entre les politiques Transition écologique et Santé, porté dans le cadre de l'élaboration du PCAET et par le Contrat Local de Santé, en lien avec la convention de partenariat avec ATMO BFC.

Ce projet a pour objectifs de :

- Mobiliser autour de l'enjeu d'amélioration de la qualité de l'air (axe de travail obligatoire du futur PCAET)
- Lever les réticences à agir par démonstration et précision du diagnostic
- Élaborer plan d'actions locales (actions nouvelles ou réorientation actions programmées)
- Mise en œuvre d'une logique de prévention globale et universelle

Pour ce faire il est proposé de mettre en place une gouvernance dédiée et la réalisation de campagnes de mesures.

La candidature comporte 2 volets :

- Améliorer la qualité de l'air extérieur et prévenir les risques liés au chauffage au bois
- Améliorer la qualité de l'air intérieur et prévenir les risques liés au radon.

Le volet qualité de l'air intérieur proposera notamment un ciblage particulier vers les établissements accueillant des enfants sur le territoire.

La candidature a été définie en lien avec la Commission TEPE.

DEPENSES		Coût TOTAL en € TTC
QAE	ATMO BFC	31 846
QAI	ATMO BFC	28 112
TOTAL		59 958

RECETTES	Taux	Montant en € TTC
AAP Osons la SE (ADEME- Région-DREAL-ARS)	70% maxi	Maximum 41 971
Autres subventions	?	?
Autofin. CCPHD	30% mini	17 987
TOTAL	100%	59 958

Le conseil de communautaire a décidé à l'unanimité de :

- **Valider l'objet, les objectifs et les modalités de la candidature**

- **Valider le plan de financement du projet**
- **Autoriser le Président à déposer toute demande de subventions pour la réalisation de ce projet**
- **Autoriser le Président à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de ce projet.**

Circuits alimentaires de proximité : Convention avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25/90

Depuis le lancement de la dynamique des circuits alimentaires de proximité sur le territoire de la CC Portes du Haut-Doubs, une des plus importantes problématiques soulevées a été celle du foncier et de la difficulté à trouver des terrains pour le développement du maraîchage. Ces dernières semaines, plusieurs terrains d'accueil potentiels ont été remontés à la collectivité par différents canaux.

Afin de savoir si ces terrains seraient compatibles avec un projet de maraîchage, il est proposé de conventionner avec la Chambre interdépartementale d'Agriculture Doubs Territoire de Belfort (CiA 25-90). Les prestations proposées par la CiA 25-90 dans le cadre de ce conventionnement sont :

- Etude pédologique des parcelles identifiées et estimation de la valeur agricole et agronomique des parcelles
- Estimation du potentiel maraîchage des parcelles : valeur agronomique, eau, configuration, accessibilité, constructibilité, mécanisation.
- Listes des contraintes réglementaires et foncières (propriétaires, utilisation actuelle, statut par rapport aux baux ruraux, contraintes environnementales, ...).
- Rédaction d'une fiche de présentation des parcelles reprenant les différentes informations de façon synthétique et compréhensible.
- *Accompagnement de la collectivité dans l'élaboration du projet de maraîchage : recherche de porteurs de projets, accompagnements des projets en mobilisant des dispositifs d'accompagnement variables suivants la nature des projets : installations aidées, installations progressives, petites exploitations, ... (Missions générales de la CiA 25-90)*



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

En phase expérimentale, cette convention aurait une durée de 3 ans, fléchée sur 5 terrains potentiels pour un montant de 3 865 € HT dont 25% pris en charge par la CIA 25-90. Le reste à charge de la CC Portes du Haut-Doubs étant de 3 478,50 € TTC.

Le détail de la proposition de conventionnement a été présenté en séance, ainsi que les suites qui seront données à l'état des lieux.

Le conseil de communautaire a décidé à l'unanimité :

- **De valider les principes de cette convention avec la CIA 25-90**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de ce projet.**

Aménagement du territoire :

Contrat de Relance de Transition Energétique : contrat de pré initialisation

L'Etat a fait le choix de mettre en œuvre un nouveau dispositif de contractualisation, nommé Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Destinés à tous les territoires, les CRTE ont vocation à participer activement à la réussite de France Relance, le plan de relance économique et écologique national. A plus long terme, ces contrats permettront d'accélérer les dynamiques de développement à l'œuvre dans tous les territoires. Il aura une durée de 6 ans.

Le conseil de communautaire a décidé à l'unanimité :

- **De valider les principes de ce contrat de pré-initialisation du CRTE.**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de ce projet.**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Solidarités :

Contrat Local de Santé

Pour donner suite à la présentation conjointe avec l'ARS du diagnostic du territoire lors de la dernière séance, la construction du CLS des Portes du Haut-Doubs est désormais en cours de finalisation. En effet, la Commission Solidarités a travaillé le 31 mai sur les Fiches Action qui constitueront le futur CLS des Portes du Haut-Doubs. Sa contractualisation est ainsi envisagée pour septembre 2021.

Pour rappel, le contrat local de santé est un contrat politique d'action publique qui se négocie au plus proche des besoins de la population, en lien donc avec les collectivités territoriales et leurs regroupements. Il comporte des objectifs à moyen terme (5 ans) qui impliquent, pour leur réalisation, des contributions conjointes. La démarche est contractuelle et personnalisée. Le CLS permet de décliner les politiques de santé nationales et régionales (démarche descendante), en les adaptant aux spécificités et aux besoins de chaque territoire de proximité (démarche ascendante).

La construction du Contrat Local de Santé se traduit par la proposition d'actions concrètes à mettre en œuvre sur le territoire des Portes du Haut Doubs, dont voici les axes retenus :

1. AMELIORER LES PARCOURS DE SOINS ET LA PREVENTION

Fiche action n°1	Ecouter, sensibiliser et orienter les jeunes : Déployer de Rés'Ado et de l'action « Parole en Tête »
Fiche action n°2	Promouvoir le Pass'Santé Jeunes
Fiche action n°3	Prévenir les conduites à risques auprès des jeunes
Fiche action n°4	Promouvoir la santé des personnes en situation de précarité
Fiche action n°5	Promouvoir dépistage contre le cancer auprès des habitants
Fiche action n°6	Promouvoir une meilleure alimentation et favoriser l'activité physique



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Fiche action n°7 Prévenir les conduites addictives auprès des habitants

2. RENFORCER LES SOINS DE PROXIMITES

Fiche action n°8 Promouvoir le territoire pour l'installation médicale

Fiche action n°9 Développer l'exercice coordonné

Fiche action n°10 Améliorer la coordination et le parcours des Personnes âgées sur le territoire

3. AMELIORER LA SANTE PSYCHIQUE

Fiche action n°11 Retrouver du lien social et des espaces de convivialité

Fiche action n°12 Promouvoir la santé psychique des habitants

4. SANTE-ENVIRONNEMENT

Fiche action n°13 "Sensibilisation et prévention des risques liés aux espèces à pollens allergisants et Lutte contre la prolifération de l'Ambroisie "

Fiche action n°14 Lutter contre la maladie de Lyme

5. COMMUNICATION ANIMATION EVALUATION

Fiche action n°15 Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé

Le conseil de communautaire a décidé à l'unanimité :

- **De valider les Fiches Action présentées**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires afin de contractualiser le CLS avec les différents signataires.**

Schéma d'aires d'accueil des gens du Voyage : Terrains familiaux

La loi du 5 juillet 2000 a créé l'obligation d'un schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage. Celui-ci, établi conjointement par l'État et le CD25, vise à réaliser un véritable maillage des aires d'accueil, des terrains familiaux et des aires de grands passages. Le nouveau schéma est en cours d'élaboration et sera applicable



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

pour une durée de 5 ans. Pour la CCPHD, les préconisations portent sur la création de deux terrains familiaux.

Définition : Un terrain familial est un aménagement public ou privé, locatif ou en pleine propriété. Il est destiné à une famille (souvent élargie) et se compose d'un habitat mobile - une ou plusieurs places de caravanes - et d'une construction d'appoint (sanitaires...)

Il s'agit d'intégrer ces projets au zonage du document d'urbanisme (non déduits du quota PLUI valant SCoT). La CCPHD portera les coûts d'investissement via la compétence « Accueil des gens du voyage ».

Lors de la réunion, Martial Hirtzel, vice-président, a présenté les enjeux de ce schéma ainsi que ses impacts pour notre territoire.

Le conseil communautaire a décidé de donner un avis favorable au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Doubs 2020-2025, sous réserve de :

- **Modifier la localisation des terrains familiaux situés sur la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs. Ces deux terrains seront localisés sur la commune centre, Valdahon.**
- **Prendre en compte la problématique du schéma dans le cadre de l'aménagement de son territoire et acter le principe de la nécessité d'initier une vision intercommunale de cette compétence, que les élus municipaux devront être sensibilisés à cette thématique et à ces enjeux, qu'il est soumis à la réflexion des communes dans une perspective de plus long terme.**

Gestion des ressources et des déchets :

Renouvellement marché des bornes à verre

La CC Portes du Haut-Doubs souhaite renouveler son parc de bornes à verre.

153 bornes vont être changées dont 139 bornes aériennes et 14 bornes semi-enterrées. Il s'agit d'un marché alloti à bon de commande sur 4 ans estimé à 195 000 € HT.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

8 entreprises ont candidaté dont :

- 4 sur le lot n°1 des bornes aériennes
- et 4 sur le lot n°2 des bornes semi-enterrées

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 24 juin pour valider les prestataires retenus pour ce marché. Les résultats ont été présentés en séance du 28 juin.

14

Lot 1 : bornes aériennes = 4 offres

Candidat retenu : **QUADRIA SAS** (33)

Prix HT : 1 286,55 € soit 178 830,45 € pour 139 bornes

Option de reprise : 52 € / borne soit 7 228 € pour 139 bornes

TOTAL HT = 186 058,45 €

TOTAL TTC = 223 270,14 €

Lot 2 : bornes semi-enterrées = 4 offres + 1 variante

Analyse durant l'été pour concertation des communes concernées

Besoin d'étudier les références (retour d'expérience)

Le conseil de communautaire a décidé à l'unanimité :

- **De suivre l'avis de la commission**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires**

Pôle technique :

Piscine : Nouveaux tarifs 2021

Suite aux différentes phases de travaux de réfections intérieures et aux autorisations sanitaires successives la piscine intercommunale de Valdahon peut rouvrir au grand public à partir du 01 juillet.

Les tarifs au grand public datent de la saison 2016/2017, la commission administration générale et finance du 21 juin propose une réactualisation des tarifs pour la saison 2021/2022 après avoir étudié les tarifs des espaces aquatiques environnants.

La proposition des tarifs est la suivante :

TARIFS PISCINE		
PRESTATIONS	CCPHD	CCPHD projet
ENTREES		
ADULTES + 18 ANS	4,20	4,50
ENFANTS - 16 ANS	2,60	3,00
ENFANTS - 3 ANS	GRATUIT	GRATUIT
ETUDIANT (sur présentation d'un justificatif)	3,50	3,70
ENTREE PISCINE + ESPACE DETENTE	7,70	8,50
SUPPLEMENT ESPACE DETENTE	3,50	3,90
ANIMATION ÉTÉ (aqua-gym, aquabike,...)	8,50	8,50
LOCATION VELO 1/2 heure	3,50	3,50
ABONNEMENTS		
10 ENTREES ADULTES	35,00	37,00
10 ENTREES ENFANTS	21,00	24,00
10 ENTREES ETUDIANT	27,00	30,00
10 HEURES	25,00	30,00
10 ENTREES PISCINE + ESPACE DETENTE	65,00	70,00
ECOLE DE NATATION		
10 COURS DE NATATION ENFANTS (petites vacances scolaires)	77,00	80,00
10 COURS DE NATATION ENFANTS (vacances été - 30 mn)	52,00	55,00
10 COURS BAMBINOS (-3 ans)	47,00	50,00
10 COURS AQUAGYM (1 trimestre)	77,00	80,00
30 COURS AQUAGYM (3 trimestres)	208,00	210,00
10 COURS AQUABIKE (1 trimestre)	110,00	115,00
30 COURS AQUABIKE (3 trimestres)	300,00	315,00
AUTRES TARIFS		
CLUB	2,60	3,00
ECOLE DE NATATION (30 séances)	105,00	110,00
ECOLES CCPHD	2,7	2,7
ECOLES EXTERIEURES	3,1	3,1
Carte magnétique	1	1

Le conseil de communautaire a décidé à l'unanimité :

- D'adopter les nouveaux tarifs ainsi proposés pour le démarrage de la saison 2021/2022
- D'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.

16

Demande de subventions sur marché chaufferie et aménagements extérieurs

Par délibération du 8 juillet 2019, le Conseil Communautaire a décidé de réaliser des travaux de restructuration et d'amélioration de la piscine avec construction d'une chaufferie plaquettes bois pour un montant de 870 000 € H.T.

Suite à la consultation des partenaires publics, le plan de financement prévisionnel de l'opération, notamment concernant la chaufferie et l'aménagement des espaces extérieurs doit être modifié.

1) Chaufferie Plaquettes bois :

Coût des travaux	495 000 €
Bureaux d'études : maîtrise d'œuvre, coordonnateur H.S,	52 800 €
Divers et imprévus	22 200 €
TOTAL H.T.	570 000 €
TOTAL T.T.C.	684 000 €

Le plan de financement prévisionnel est modifié comme suit :

Etat (D.S.I.L.)	179 000 €
Région	165 000 €
Département	70 000 €
Syded	42 000 €
Sous-total	456 000 €
Emprunts	106 200 €
Autofinancement	136 800 €
Montant total T.T.C.	684 000 €

2) Aménagement des espaces extérieurs

Coût des travaux	95 000 €
Divers et imprévus	5 000 €
TOTAL H.T.	100 000 €
TOTAL T.T.C.	120 000 €

17

Le plan de financement prévisionnel est modifié comme suit :

Etat (D.S.I.L.)	34 290 €
Département	30 000 €
Sous-total	64 290 €
Emprunts	35 710 €
Autofinancement	20 000 €
Montant total T.T.C.	120 000 €

Le conseil de communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'adopter les travaux de construction d'une chaufferie plaquettes bois et d'aménagement des espaces extérieurs**
- **D'adopter le plan de financement prévisionnel**
- **De solliciter les aides financières de l'Etat, de la Région, du Département et du SYDED**
- **De demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Attractivité Touristique :

Taxe de séjour

Créée par une loi de 1910, la taxe de séjour est instituée à l'origine par les communes réalisant des dépenses favorisant l'accueil des touristes. A l'origine, elle pouvait être instituée uniquement par les stations classées de tourisme. Cette possibilité s'est élargie au fur et à mesure des années, aux communes de montagne en 1985, un an après aux communes littorales, en 1988 aux communes réalisant des actions de promotion touristique et, enfin aux communes réalisant des actions de protection et de gestion de leurs espaces naturels en 1995. Elle est désormais instituée par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

La Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs, à la demande de sa commission Attractivité Touristique, a débuté une réflexion interne à ce sujet.

Sylvie Le Hir, vice-présidente, a présenté lors de la réunion les enjeux de cette taxe.

Adhésion à la plateforme départementale

Face à ces récentes évolutions réglementaires et fiscales de la taxe de séjour qui se succèdent depuis la réforme de 2015, les questions des collectivités se sont multipliées à ce sujet.

Pour répondre à leurs besoins d'accompagnement dans la mise en application des nouvelles dispositions, le Département s'est engagé à :

- Permettre la généralisation et l'harmonisation de la Taxe de Séjour
- Apporter une expertise, des conseils aux territoires
- Simplifier et optimiser la perception de la Taxe de Séjour

Il a confié la mise en œuvre de cette plateforme à Doubs Tourisme, qui assure également l'animation du dispositif et l'accompagnement des collectivités.

Ainsi, la structure a lancé un outil mutualisé en ligne de collecte de la taxe de séjour, destiné aux collectivités (communautés de communes et communes) qui le souhaitent.

Les coûts d'exploitation annuels ainsi que les options choisies restent à charge des EPCI ou communes et varient en fonction du nombre d'hébergements sur le territoire ainsi que du montant annuel perçu au titre de la Taxe de Séjour.

Sylvie Le Hir, vice-présidente, a proposé au conseil communautaire d'intégrer le dispositif de collecte départemental, elle a sollicité également auprès du conseil une autorisation de signer tous les documents afférents.

19

Le conseil de communautaire a décidé à la majorité :

- **D'instituer la taxe de séjour sur son territoire à compter du 01 janvier 2022**
- **D'intégrer le dispositif de collecte départemental**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents**

Appel à Projet : Avenir Montagne Ingénierie

Cet appel à projet a semblé particulièrement pertinent pour notre territoire.

Et ce pour diverses raisons :

- Stratégie touristique en cours d'élaboration via le contrat de station (intégration à la destination touristique PNR, renforcement de notre intégration Montagne du Jura)
- Actions en cours qui entrent pleinement dans le territoire cible.
- Nouvelles actions à venir via Contrat de station
- Développement de Consolation
- Levée de la taxe de séjour à flécher
- Soutien aux colos apprenantes (Roche du Trésor)
- Etc...

Doté d'une enveloppe de 31 M d'€, le programme « Avenir Montagnes Ingénierie » est destiné aux territoires de montagne qui souhaitent s'engager dans une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux des transitions écologiques ou qui ambitionnent de repenser leur stratégie de développement vers une offre touristique



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

diversifiée, toutes saisons, durable, respectueuse de la biodiversité et des paysages, et sobres en ressources naturelles et foncières.

La réflexion sur les territoires qui seront désignés lauréats peut avoir d'ores et déjà débuté, ou pas encore, l'objectif du programme étant d'accompagner le porteur de projet dans la formalisation de sa démarche, quel qu'en soit le degré d'avancement.

Le programme s'adresse prioritairement aux territoires faiblement dotés en ingénierie.

20

Le conseil de communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président a formuler une candidature de la CCPHD a cet appel à projet.**

Contrat de station

Un contrat de station est une démarche pluriannuelle de développement touristique. Au 1^{er} avril 2019, six contrats de station avaient été signés sur la BFC :

- contrat de station Les Rousses – Haut Jura (39)
- contrat de station thermale de Luxeuil les Bains (70)
- **contrat de station du Val de Morteau (25)**
- contrat de station du Lac des Settons (58)
- contrat de station thermale de Saint-Honoré-les-Bains (58)
- contrat de station grand Pontarlier – Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (25)

L'élaboration de ce contrat de station permet à un territoire d'exprimer une stratégie touristique et d'obtenir des moyens financiers. Le contrat de station de la CC du Val de Morteau voit son périmètre être modifié. Celui-ci sera pensé pour la période 2021-2026 à l'échelle du Doubs Horloger.

Le conseil de communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'autoriser le territoire à intégrer le Contrat de Station.**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Vie associative :

École de musique Intercommunale : convention et mode de gestion

L'école de musique est une école associative créée en 1988 sur la volonté des élus et quelques membres passionnés de musique du territoire.

En 2006, elle prend le nom d'EMIPHD (École de Musique Intercommunale des Portes du Haut-Doubs).

- Actuellement, les cours sont dispensés à Valdahon, Orchamps-Vennes et Nods.
- L'école est dirigée depuis sa création par Bernard Dequéant et actuellement représentée par sa présidente Arlette Patton assistés du conseil d'administration.
- L'école est affiliée à la FMFC (Fédération Musicale de Franche-Comté) qui organise chaque année les examens départementaux pour la fin du second cycle et le 3e cycle, après 8 à 10 années de pratique instrumentale.
- L'école offre actuellement un large choix de pratique instrumentale (saxophone, clarinette, flûte traversière et basson pour les bois, trompette, trombone, euphonium, tuba pour les cuivres, violon, violon alto et guitare pour les cordes, piano et batterie/percussions).

Une convention d'objectifs avait été signée sous le précédent mandat.

Elle précisait notamment les missions de l'EMIPHD, appuyait l'attente de promotion de la musique dans les milieux scolaires et extra scolaires de la culture musicale par des actions d'animation et de sensibilisation.

Elle précisait également que la CCPHD s'engageait à contribuer au fonctionnement de l'EMIPHD en lui attribuant une subvention annuelle de fonctionnement.

Cette subvention était calculée de telle sorte que les subventions des collectivités représentent 60% au maximum des charges (hors subvention en nature).

Celle-ci est arrivée à son terme au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, l'EMIPHD a réalisé deux demandes exceptionnelles en mai 2021 :

- ➔ Augmentation du budget 2021 pour paiement de deux indemnités de départ à la retraite pour un montant hors charge sociales d'un maximum de 33 867,95 euros
- ➔ Augmentation du temps de travail prévu pour la fonction de direction de 3,5 h/semaine à 8h/semaine.

Le conseil a délibéré à l'unanimité pour la prolongation de la convention jusqu'à fin déc. 2021

Mais que, vu les questions qui restent en suspens, il a été évoqué qu'il soit attendu de l'EMIPHD :

- **Des éléments sur les modalités de paiement des montants des indemnités de départ à la retraite (IDR) des membres de la direction actuelles et sur le provisionnement des montants des IDR à venir des autres salariés**
- **Que la Présidente de l'EMIPHD entame des démarches auprès de leur comptable afin de connaître les raisons qui ont fait qu'il ne leur a pas conseillé de provisionner pour ces montants à payer d'IDR et qu'ils obtiennent éventuellement réparation partielle ou totale.**
- **Qu'ils se rapprochent également de leur assureur car il existe des solutions de garanties de ces risques auprès des compagnies d'assurance.**
- **En profitant de la mise en place de la nouvelle direction, qu'il soit rédigé un projet nouveau correspondant à la durée du mandat électoral (à 5 ans) en se fixant des objectifs en matière de pédagogie, de développement et de déploiement de leurs activités en veillant bien au respect de la délocalisation et de l'accès à la musique pour tous.**

Assainissement :

Conventions avec les industriels pour les travaux de STEP

Suivant l'article 1331-10 du code de la Santé Publique, tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé par la collectivité compétente en matière d'assainissement.

En cas d'acceptation, une convention liant les 2 parties fixe les conditions techniques, administratives et financières du rejet dans le réseau, du transport et du traitement des eaux usées de l'Industriel.

Plusieurs industriels ont sollicité la communauté de communes pour obtenir une autorisation de rejet dans les réseaux de collecte :

Station d'épuration de Fournets-Luisans

Fromagerie Badoz 4 rue Eiffel 25300 Pontarlier

Station d'épuration d'Avoudrey

Société Jean-louis Amiotte 9 rue de la gare 25 690 Avoudrey

Station d'épuration d'Orchamps-Vennes

La Société Fromagerie des Monts de Joux, 36 rue Laurent Trouttet 25560 Bannans

Les projets de conventions ont été expliqués en séance.

Le conseil de communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'approuver les conventions de rejet des eaux usées**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents y afférant.**

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Station d'épuration d'Orchamps-Vennes – Demande de subvention

La Communauté de Communes a prévu d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la station d'épuration d'Orchamps-Vennes.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Coût des travaux	110 080 €
TOTAL H.T.	110 080 €
TOTAL T.T.C.	132 096 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Syded	27 520 €
Emprunts	82 560 €
Autofinancement	22 016 €
Montant total T.T.C.	132 096 €

24

Le conseil de communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'adopter le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la station d'épuration d'Orchamps-Vennes**
- **D'adopter le plan de financement proposé**
- **De solliciter l'aide financière du SYDED**
- **De demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.**

Administration générale et finance :

Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) : répartition 2021

Depuis 2017 le bloc communal de la CCPHD bénéficie du FPIC. Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal (art 125 loi de finances initiale 2011)

La répartition entre la part de l'EPCI et la part des communes peut être déterminée selon 3 modalités :

- La répartition de droit commun
- La répartition selon 2 droits dérogatoires



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Les montants globaux du FPIC des dernières années ont été répartis selon le droit commun, ils peuvent être repris ci-dessous :

Droit commun	2017	2018	2019	2020
Total	50 685 €	49 666 €	34 666 €	17 384 €
Pour les communes	32 604 €	31 556 €	22 734 €	11 154 €
Pour la CCPHD	18 081 €	18 110 €	12 032 €	6 230 €

25

Les montants définitifs 2021 ne sont pas encore connus à ce jour, ils seront notifiés par les services préfectoraux pour la fin du mois de juin ou début juillet.

Cependant, au regard des enjeux faibles vis à vis des montants et des modalités de répartition faites les années précédentes, la commission finance du 21/06/2021 propose le principe d'une répartition de droit commun avec une part qui reste à déterminer au bénéfice de la CCPHD et une part pour l'ensemble des communes.

Par ailleurs, la CCPHD pourra délibérer dans les 2 mois qui suivent la notification par l'Etat si elle souhaite modifier cette répartition de droit commun et proposer une répartition dérogatoire.

Le conseil de communautaire a décidé à l'unanimité :

- **Le principe d'une répartition du montant du FPIC 2021 selon le droit commun tel que le propose la commission des finances sans attendre la notification définitive**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.**

Décisions Modificatives sur budget principal et budgets annexes

Les décisions modificatives suivantes n'impliquent pas de modifications des résultats prévisionnels des budgets concernés, cependant, des ajustements entre différents comptes sont nécessaires.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Pour le budget principal :

Le compte lié aux provisions pour dépréciation de créances N° 6817 chapitre 68 à besoin de 594.00 € supplémentaires.

Les crédits nécessaires seront repris sur le compte N°6065 chapitre 011 pour la même somme.

Les comptes liés aux opérations d'ordre en dépenses et en recettes d'investissement N° 1641 du chapitre 041 nécessitent l'ouverture de crédits pour une somme de 150000 € afin de comptabiliser le transfert de l'emprunt de la piscine.

Le compte lié aux subventions aux entreprises dans le cadre du Fond Régional Territorial N° 204122 chapitre 204 à besoin de 103 800 € de crédits supplémentaires.

Les crédits nécessaires seront repris sur le compte N°2152 chapitre 21 pour la même somme.

Pour le budget assainissement collectif :

Nous devons procéder à l'annulatif de recettes perçues en 2020 correspondantes à des redevances de facturation effectuées par le prestataire Gaz et Eaux pour le compte de communes et qui avaient été encaissés en montants hors taxe.

Or, le budget de la gestion de l'assainissement de la CCPHD étant soumis à la TVA, ces encaissements doivent être annulés et réémis avec l'intégration de la TVA sur l'exercice 2021.

Il s'agit donc de créer le compte 673 (titres annulés sur exercice antérieurs) au chapitre 67 pour la somme de 540 000 € et de le compenser par la création de crédits en recettes pour le même montant au compte N° 70611 du chapitre 70.

Pour budget gestion des déchets :

Le compte lié aux provisions pour dépréciation de créances N° 6817 chapitre 68 à besoin de 36960.00 € supplémentaires.

Les crédits nécessaires seront repris sur le compte N°672 chapitre 67 pour la même somme.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Pour budget gestion de l'assainissement non collectif :

Le compte lié aux provisions pour dépréciation de créances N° 6817 chapitre 68 à besoin de 464.00 € supplémentaires.

Les crédits nécessaires seront repris sur le compte N°611 chapitre 011 pour la même somme.

La commission finance et administration générale du 21/06/2021 propose ces décisions modificatives et les détails ont été précisés en séance.

Le conseil de communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer les décisions modificatives correspondantes.**

Admission en non-valeur sur Redevance Incitative

Après que le Trésor Public ait utilisé toutes les voies de recours possibles pour procéder au recouvrement, il soumet à la CCPHD il propose des admissions en non-valeurs sur la redevance incitative pour un montant de 1867.08 €.

NB : L'ensemble des impayés en non-valeur seront envoyés à chaque mairie pour action complémentaire si possible. Tous les montants détaillés sont disponibles au siège de la CCPHD si besoin.

Le conseil de communautaire a décidé à l'unanimité :

- **Sur les admissions en non-valeurs sur la redevance incitative pour un montant de 1 867.90 €**
- **L'autorisation du Président à signer tous documents y afférant**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

L'AGORA « La suite » : stratégie du mandat

Les différentes étapes de l'étude sur la stratégie de la CCPHD ont été travaillées ces derniers mois en tenant compte des contraintes du confinement.

Le Président de la CCPHD avait également invité l'ensemble des conseillers communautaires à donner leur avis sur le travail que le groupe de travail sur la Stratégie conduit depuis quelques semaines sous forme d'une consultation en ligne sur les valeurs qu'ils pouvaient partager au sein de la CCPHD.

Cette consultation a permis de recueillir l'avis de près de 70% des élus qui ont ainsi pu traduire leurs propositions.

Des ateliers animés par la consultante Armelle WEBER se sont tenus avec le Président, les vice-Présidents et les cadres de la CCPHD. Ils ont été alimentés par les retours de cette consultation qui a enrichi les débats.

Cela aide l'équipe en charge de la définition stratégique de la CCPHD à faire dégager les axes majeurs qu'ils décideront pour ce mandat.

Un retour en séance du 28 juin a été fait avec une traduction des axes stratégiques principaux envisagés.

Cette étape majeure devra être également être suivie de phases de réflexion sur l'adaptation des organisations fonctionnelles et de projections financières au service des relations financières dans le bloc communal.

Questions diverses

Application mobile : retour sur l'enquête aux communes

Depuis plusieurs mois, la CC Portes du Haut-Doubs est sollicitée par des sociétés diverses faisant la promotion d'application mobile comme nouvel outil de communication auprès des usagers du territoire.

La collectivité s'est interrogée sur sa mise en place à l'échelle intercommunale et a demandé aux communes de participer à une enquête succincte faisant office de diagnostic et pour connaître la position de l'ensemble des communes sur ce sujet.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Les résultats de l'enquête et les suites concernant cet outil ont été présentés en séance.

Vu, François CUCHEROUSSET, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués.

29

Toutes les délibérations et documents relatifs à ce compte rendu sont consultables sur demande expresse par écrit, ou par téléphone sur rendez-vous au siège administratif de la Communauté de Communes.

Vu, François CUCHEROUSSET, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués.